

RADIOS LOCALES PRIVEES, grille des salaires minimums (en brut)

Valeur du point au 1er janvier 2022

augmentation de 1,1 % pour le point A
et de 0,3 % pour le point B

jusqu'à l'indice 120 (A) 13,15 €
A partir de l'indice 121 (B) 10,07 €

Rédacteur en chef		Points	Salaires	
4ème échelon	radio type 2	230	2 686,09	€
	radio type 1	220	2 585,00	€
3ème échelon	radio type 2	220	2 585,00	€
	radio type 1	210	2 484,30	€
2ème échelon	radio type 2	210	2 484,30	€
	radio type 1	200	2 383,60	€
1er échelon	radio type 2	195	2 333,26	€
	radio type 1	185	2 232,55	€
Coordinateur de la rédaction		Points		
4ème échelon	radio type 2	195	2 333,26	€
	radio type 1	185	2 232,55	€
3ème échelon	radio type 2	190	2 282,91	€
	radio type 1	180	2 182,20	€
2ème échelon	radio type 2	185	2 232,55	€
	radio type 1	175	2 131,85	€
1er échelon	radio type 2	179	2 172,14	€
	radio type 1	169	2 071,43	€
Reporter-rédacteur-présentateur		Points	Salaires	
4ème échelon	radio type 2	170	2 081,51	€
	radio type 1	160	1 980,80	€
3ème échelon	radio type 2	160	1 980,80	€
	radio type 1	150	1 880,10	€
2ème échelon	radio type 2	147	1 849,89	€
	radio type 1	137	1 749,19	€
1er échelon	radio type 2	141	1 789,50	€
	radio type 1	131	1 688,77	€
Journaliste stagiaire		Points	Salaires	
Diplômé ou 2ème année		radio types 1 et 2	127	1 648,49 €
Non diplômé - 1ère année avec expérience antenne radio		radio types 1 et 2	123	1 608,21 €
Non diplômé - 1ère année			120	1 578,00 €
				Augmentation du SMIC au 01/05
Expression bilingue à l'antenne (5 points B)			50,35	€

Les échelons

4ème échelon : à l'initiative de l'employeur

3ème échelon : après 6 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)

2ème échelon : entre plus de 3 ans et moins de 6 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)

1er échelon : jusqu'à 3 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)

Les types de radio

Type 1 : Les services indépendants de proximité (catégorie CSA : A et B)

Type 2 : Les services décrochant sur un réseau national (catégorie CSA : D et E, moins de 30 millions d'habitants).

Piges (point A) - au 1er janvier 2022

Journée de présentation ou reportages (amplitude = ou > à 6 h)	radio type 3	12 points	157,84 €
	radio types 1 et 2	10 points	131,53 €
Vacation de présentation ou reportage (amplitude < à 6 h.)	radio type 3	8 points	105,22 €
	radio types 1 et 2	6 points	78,92 €
Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	radio type 3	5 points	65,77 €
	radio types 1 et 2	3 points	39,46 €

Rappel dispositions convention collective

Les rémunérations minima sont majorées :

* du 13^{ème} mois (article 25)

* des primes d'ancienneté, suivant l'ancienneté en qualité de journaliste professionnel dans l'entreprise et dans la profession (article 23), qui se cumulent le cas échéant avec l'effet des échelons.

* pour les piges : les congés payés et le 13^{ème} mois peuvent être payés par l'employeur à l'occasion de chaque pigue, ou chaque mois. Ces éléments doivent apparaître sur le bulletin de salaire.